

Les diplômés 2019-2020 d'un BPJEPS éducateur sportif ou animateur

Environ 10 600 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2019 et avril 2020 (hors équivalence) soit un volume comparable aux années précédentes. Ces nouveaux diplômés ont été enquêtés début 2021 afin de connaître leur situation et leur insertion professionnelle. Ainsi, au moins 9 mois après leur sortie de formation, près de huit diplômés sur dix sont en emploi. Parmi eux, 74 % déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec leur formation BPJEPS : 71 % dans le sport et 81 % dans l'animation.

Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau IV (niveau baccalauréat) créé en 2001. Il atteste de la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme préparé en alternance par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue est obtenu après une formation dispensée par des organismes publics ou privés habilités par les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES, ex-DRJSCS).

Dans le cadre de leur mission d'observation, les DRAJES conduisent tous les ans depuis 2005 une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS. Cette enquête, renouvelée en 2016, est coordonnée par la Direction des sports et l'INJEP qui en assure le traitement statistique au niveau national¹.

TROIS QUARTS DES DIPLÔMÉS ONT SUIVI LA SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF

Parmi les 10 600 diplômés BPJEPS 2019-2020 (hors équivalence), près de 8 000 l'ont été dans la spécialité « éducateur sportif » (75 %) et un peu plus de 2 600 dans la spécialité « animateur » (25 %). Dans le secteur du sport, les mentions les plus fréquentes sont les « activités de la forme » (36 %), les « activités physiques pour tous » (19 %), les « activités aquatiques et de la natation » (13 %) et les « activités équestres » (11 %). Dans le secteur de l'animation, la mention « loisirs tous publics » regroupe plus de la moitié des diplômés (54 %) et celle de l'« animation sociale », trois sur dix (32 %).

LES FEMMES SURREPRÉSENTÉES PARMIS LES ANIMATEURS ET SOUS-REPRÉSENTÉES PARMIS LES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Plus des deux tiers (68 %) des diplômés BPJEPS animateur sont des femmes. L'animation sociale en particulier est la mention la plus féminisée (75 %). En revanche, les femmes ne représentent que 32 % de l'ensemble des diplômés du BPJEPS éducateur sportif. Cette proportion

varie toutefois selon les mentions : les femmes représentent 83 % des diplômés des « activités équestres », mais seulement 13 % des diplômés de la mention associée aux « sports collectifs ».

Les moins de 25 ans représentent plus de la moitié des diplômés d'un BPJEPS du secteur du sport tandis que les diplômés de l'animation sont plus âgés : moins du tiers (30 %) a moins de 25 ans et 20 % ont entre 30 et 39 ans.

LA MOITIÉ DES DIPLÔMÉS ANIMATEURS TRAVAILLAIENT DÉJÀ DANS CE DOMAINE AVANT LEUR ENTRÉE EN FORMATION

Avant leur entrée en BPJEPS, quelle que soit la spécialité, un quart des diplômés étaient demandeurs d'emploi. Les titulaires d'un BPJEPS éducateur sportif étaient par ailleurs 28 % en formation, 23 % en emploi dans un autre domaine et 21 % en emploi dans le domaine du sport et de l'animation. Les titulaires d'un BPJEPS animateur avaient déjà une activité professionnelle dans le domaine du sport ou de l'animation pour 46 % d'entre eux. 15 % d'entre eux étaient en emploi dans un autre domaine et 6 % en formation.

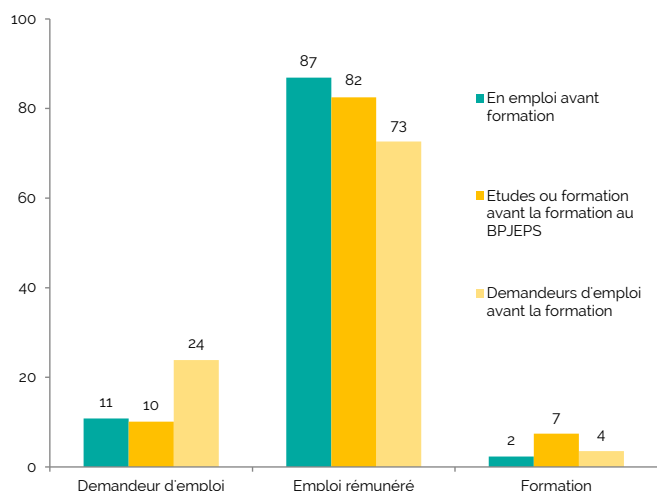
UNE BONNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI AVANT LEUR ENTRÉE EN FORMATION

72 % des diplômés d'un BPJEPS qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi au moment de l'enquête, avec la même proportion dans le sport et dans l'animation. Cela correspond à une baisse d'environ quatre points par rapport à l'année précédente, qui peut être au moins en partie imputée à la crise sanitaire liée au Covid-19. La part de ceux qui sont encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête est de 24 % dans l'animation et de 23 % dans le sport (graphiques 1 et 2). Néanmoins, parmi ces demandeurs d'emploi, 78 % ont eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même si celui-ci était de courte durée.

1. Compte tenu du taux de réponse (56 %) et de la non-participation à l'enquête d'une région métropolitaine, la Normandie, cette année, il a été jugé préférable de ne pas commenter, sauf exception, les données en évolution par rapport aux trois enquêtes précédentes.

graphique 1

Devenir des diplômés d'un BPJEPS du domaine de l'animation



Source : enquête IDJEPS 2021, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRAJES.

Champ : diplômés BPJEPS éducateur sportif ou animateur entre mai 2019 et avril 2020, France métropolitaine plus la Martinique. Pour plus de clarté les services civiques (très petits effectifs) ont été exclus du champ.

Note de lecture : 73 % des diplômés d'un BPJEPS animateur qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

76 % DES DIPLÔMÉS SONT EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Au moment de l'enquête, 76 % de l'ensemble des diplômés d'un BPJEPS 2019-2020 sport ou animation se déclarent en emploi, une baisse de trois points là encore en lien probable avec la crise, soit un taux d'emploi de 81 % ramené à la population active (donc excluant les poursuites d'études). Dans le domaine du sport, 16 % sont au chômage, soit un peu plus que dans l'animation (14 %), alors que l'écart était jusqu'alors dans l'autre sens. En excluant du calcul les poursuites d'études, cela correspond à un taux de chômage de 15 % pour l'animation et de 18 % pour le sport.

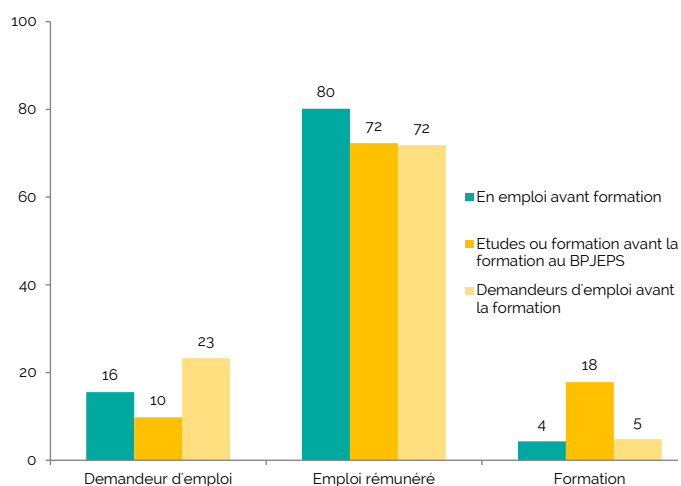
En matière de statut d'emploi, les diplômés de l'animation sont plus fréquemment uniquement salariés (72 %) que ceux du secteur du sport (45 %). En effet, la pluriactivité est une spécificité de l'emploi des diplômés du secteur sportif : 29 % des diplômés BPJEPS éducateur sportif en emploi déclarent au moins une activité secondaire rémunérée en plus de leur emploi principal (plus du double par rapport au secteur animation). Le secteur sportif est aussi marqué par le poids des travailleurs indépendants : 13 % des diplômés du BPJEPS éducateur sportif en emploi travaillent uniquement sous statut indépendant, et 15 % cumulent les statuts indépendant et salarié (contre respectivement 3 % et 5 % parmi les BPJEPS animateur).

DAVANTAGE DE CDI DANS LE SECTEUR ANIMATION QU'EN LE SECTEUR SPORTIF

Les diplômés de l'animation occupent dans 41 % des cas un emploi d'animateur socioculturel principalement dans des associations ou des collectivités territoriales, et 27 % sont directeurs d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Les titulaires d'un BPJEPS d'éducateur sportif occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (44 %), d'entraîneur sportif (20 %) ou d'animateur socioculturel (8 %) essentiellement dans le secteur privé (associatif ou commercial) ou dans des collectivités territoriales. 76 % des diplômés d'un BPJEPS animateur travaillent dans des structures de plus de 10 salariés contre 54 % pour le secteur du sport. La situation des diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif en emploi est un peu plus précaire que celle des diplômés de l'animation, puisque seuls 50 % d'entre eux ont un CDI ou assimilé contre 61 % dans l'animation.

graphique 2

Devenir des diplômés d'un BPJEPS du domaine du sport



Source : enquête IDJEPS 2021, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRAJES.

Champ : diplômés BPJEPS éducateur sportif ou animateur entre mai 2019 et avril 2020, France métropolitaine plus la Martinique. Pour plus de clarté les services civiques (très petits effectifs) ont été exclus du champ.

Note de lecture : 72 % des diplômés d'un BPJEPS sport qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

DES EMPLOIS EN GRANDE MAJORITÉ EN RELATION DIRECTE AVEC LE BPJEPS

Huit diplômés en emploi sur dix déclarent au moins un emploi en relation directe avec le BPJEPS, et pour sept diplômés sur dix (73 %) c'est le cas de leur activité principale. Parmi les diplômés du domaine de l'animation, cette proportion est plus élevée (81 %), tandis qu'elle est plus faible parmi les diplômés du sport (71 %) – et en légère baisse par rapport à l'année précédente. Mais elle s'élève à 77 % si l'on tient compte des activités secondaires, importantes dans ce secteur. Les femmes déclarent plus souvent que les hommes que leur emploi est en relation directe avec le diplôme obtenu, surtout dans le domaine du sport.

LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN EST MAJORITAIRE, LE TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

Plus des trois quarts des diplômés d'un BPJEPS animateur en emploi travaillent à temps plein sur leur emploi principal (83 % pour les hommes et 74 % pour les femmes) et 13 % (15 % pour les femmes et 9 % pour les hommes) ont un emploi à temps partiel dont la durée est supérieure à un mi-temps. Parmi les diplômés du sport, le taux de travail à temps plein est de 73 % pour les hommes et 66 % pour les femmes.

Le temps partiel est le plus souvent subi puisque 65 % des diplômés à temps partiel déclarent souhaiter travailler plus : 68 % pour les diplômés d'un BPJEPS animateur et 64 % pour les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif.

Bruno Dietsch, chargé d'études INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les BPJEPS, site du ministère des sports [\[en ligne\]](#).
- L'ensemble des tableaux ainsi que des données complémentaires issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.
- Camus M., 2017, « [Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation](#) », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 4.
- Lochet, J.-F., Neveu, P., Dietsch, B., (à paraître), *L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire. Situation selon les spécialités en 2017-2018*, INJEP Notes & rapports/Note Thématique